

La refonte de votre régime d'assurance collective est en place depuis maintenant 3 mois.

Certains questionnements ayant surgi durant l'été, voici quelques rappels sur les modifications apportées au régime.

Rappelons-nous que cette refonte origine d'un sondage auquel plus de 26 000 personnes ont répondu. Après analyse de ce sondage par vos délégués FSSS, quatre (4) objectifs sont ressortis et ont orienté la refonte :

1. Réduction des coûts
2. Simplification du régime
3. Rendre le régime plus équitable
4. Augmenter le niveau de satisfaction de nos membres envers le régime.

Plusieurs modifications ont dû être apportées au régime afin d'atteindre l'ensemble de ces objectifs.

Nous avons eu l'occasion de présenter les changements directement aux membres et d'offrir également des explications par le biais de neuf (9) réunions d'information virtuelles (Zoom) interactives tenues au printemps 2021.

Voici un rappel de quelques-uns des principaux changements :

L'introduction de la franchise de 5 \$ par médicament a permis des économies sur la prime allant de

2,20 \$ à 7,50 \$ par paie selon le régime et le statut choisi.

Cette franchise s'applique uniformément à tous les niveaux de protections (Santé 1, 2 ou 3).

De plus, pour les consommateurs réguliers de médicaments, il est possible d'atténuer une bonne partie des effets de la franchise en s'approvisionnant pour 3 mois. (Voir documents « les bonnes pratiques »).

Un des objectifs de la refonte était de réduire les coûts de manière substantielle. Souvenons-nous qu'un peu plus de la moitié des membres ne consomment que très peu ou pas de médicaments, soit entre 0 \$ et 499 \$ par année, tous statuts confondus!

Le nouveau régime santé 1, avec la liste RAMQ et le taux de 65 % de remboursement, s'adresse particulièrement aux membres qui ne sont pas de grands consommateurs de médicaments, car les modifications ont permis de **baisser** le coût de la prime de **plus de 20 %**. Cette diminution de coûts représente des économies par paie de près de 12 \$ pour un statut « individuel », de 14 \$ pour un statut « monoparental » et de 26,77 \$ pour un statut « familial » : près de **700 \$ de réduction** du coût annuel des assurances collectives pour une famille !!!

Le régime santé 2 qui prévoit dorénavant un taux global de remboursement à 75 % a également vu son coût réduire de **5 %**, ce qui se traduit par

une économie par paie de plus de 7 \$ pour un statut « individuel », plus de 9 \$ pour un statut « monoparental » et plus de 16 \$ pour une personne ayant un statut « familial », et ce, malgré l'ajout de nouvelles protections et une bonification significative des remboursements de tous les services professionnels.

Le régime santé 3 n'a pas subi d'augmentation du taux contractuel, malgré plusieurs ajouts de nouvelles protections, d'une bonification significative des remboursements des services professionnels et d'une majoration substantielle du remboursement des lunettes. Les économies seront donc au rendez-vous pour les membres qui utilisent régulièrement des services professionnels (ex. : chiropractie, massothérapie, physio, etc.), la part des coûts à défrayer se trouvant énormément réduite.

Finalement, les gains arrachés lors de la dernière ronde de négociation au gouvernement par la FSSS, - qui a su encore une fois tenir la minute de plus, ont permis d'augmenter significativement la part de l'employeur au régime d'assurance collective.

Le fait de multiplier par 3 la contribution de l'employeur dans la convention collective générera des économies entre 6,50 \$ à 21,50 \$ par paie, selon votre choix de protection actuel pour les titres d'emploi se situant entre les rangements 1 à 11

**Économie sur la prime refonte et négociation  
Rangement 1 à 11**

	Individuel	Mono parental	Familial
<b>Santé 1</b>			
Économie refonte	13,42 \$	16,11 \$	29,53 \$
Économie négociation	7,52 \$	22,83 \$	19,79 \$
<b>Total</b>	<b>20,94 \$</b>	<b>38,94 \$</b>	<b>49,32 \$</b>
<b>Santé 2</b>			
Économie refonte*	4,06 \$	5,04 \$	9,04 \$
Économie négociation	6,56 \$	21,50 \$	17,57 \$
<b>Total</b>	<b>10,62 \$</b>	<b>26,54 \$</b>	<b>26,61 \$</b>
<b>Santé 3</b>			
Économie refonte*	0 \$	0 \$	0 \$
Économie négociation	5,95 \$	20,77 \$	16,23 \$
<b>Total</b>	<b>5,95 \$</b>	<b>20,77 \$</b>	<b>16,23 \$</b>

\*Pour les régimes santé 2 et 3, il faut ajouter l'augmentation des remboursements et l'ajout des nouvelles protections à la liste des économies. À titre d'exemple, une seule visite chez le physiothérapeute au coût de 100 \$ permet un remboursement de 80 \$ (ex. Santé 3) au lieu des 30 \$ maximums d'avant la refonte, une économie additionnelle de 50 \$ : après 7 visites, il s'agit de 350\$ d'économie!



## Bonnes pratiques pour l'achat de vos médicaments

### Approvisionnement de 90 jours



**Pourquoi privilégier l'approvisionnement en médicaments d'ordonnance pour une période de 90 jours si votre condition médicale est stable?** En achetant votre médication récurrente ou pour une maladie chronique pour trois mois, vous économiserez de deux façons : vous ne paierez qu'une seule franchise de 5 \$ au lieu de trois et les frais d'honoraires du pharmacien risqueront d'être moins élevés en moyenne que si vous les achetez chaque mois. Toutefois, cette façon de faire est conditionnelle aux règles d'éthiques que doit respecter votre pharmacien selon le médicament que vous utilisez et il se peut que votre situation ne s'y prête pas.

### Utilisation des génériques



**Pourquoi choisir les médicaments génériques?** La version générique d'un médicament contient les mêmes ingrédients actifs, offre la même efficacité et la même sécurité que le médicament d'origine. Elle répond exactement aux mêmes normes de qualité de Santé Canada. **La seule différence: son coût!** Si votre régime prévoit le remboursement au prix du médicament générique, l'économie va directement dans vos poches!



Saviez-vous que vous pourriez économiser plusieurs dollars par année en achetant votre médicament d'ordonnance pour 3 mois ou en optant pour la version générique de celui-ci? Il vous suffit simplement d'en faire la demande à votre pharmacien. Ce dernier pourra vous conseiller adéquatement selon votre situation.



## Choisir sa pharmacie



Le saviez-vous? Les honoraires sont variables d'une pharmacie à l'autre. C'est pourquoi le prix de vos ordonnances peut différer. Prenez donc le temps de bien choisir la pharmacie qui vous convient le mieux, ainsi qu'à votre portefeuille!

**Important!** Assurez-vous de vous procurer l'ensemble de vos médicaments à la même pharmacie : votre pharmacien pourra ainsi faire une analyse complète de votre dossier.

Les pharmaciens doivent remettre une facture détaillée pour les médicaments inscrits au régime général d'assurance médicaments (RGAM). Cette disposition permet **d'outiller les clients** pour mieux comprendre les montants qu'ils déboursent et ainsi, faire des choix qui pourraient avoir un impact positif sur l'expérience des groupes en assurance collective. Prenez le temps de consulter votre facture.

## Médicaments biologiques et biosimilaires

Les médicaments biologiques sont des produits dérivés d'organismes vivants. Le procédé de fabrication de ces molécules est complexe et leur coût est élevé. Les agents biosimilaires ont récemment fait leur apparition sur le marché et engendrent des économies significatives. Un médicament biosimilaire est un médicament biologique qui est très semblable à un médicament biologique de référence. Leur similarité est telle que l'on ne s'attend à aucune différence clinique importante tant au niveau de leur efficacité que de leur innocuité. Les biosimilaires permettent des économies pouvant varier de 15 % à près de 50 % par traitement.

## Réclamons au bon endroit!



Les médicaments et les soins de santé que nous consommons et qui sont en lien avec un événement qui relève de la CNESST, l'IVAC ou la SAAQ sont remboursables par ces organismes. D'ailleurs, le système de communication interactive en pharmacie permet la transmission directe de vos demandes de paiement pour vos médicaments admissibles, prescrits et acceptés en lien avec ces organismes. Si le remboursement est accepté, vous recevrez vos médicaments sans avoir à déboursier quoi que ce soit. Il est souvent plus simple de réclamer dans notre régime, mais le remboursement est souvent moins élevé. Nous payons donc plus cher et ces coûts sont imputés à notre régime d'assurance collective. En fin de compte c'est nous tous qui payons!

## Prenons soin de nous!



On l'entend dans les médias, les professionnels de la santé le disent, les gouvernements en font la promotion : « Une bonne hygiène de vie a une influence directe en termes de prévention d'un nombre élevé de maladies connues ». Faire de l'exercice, cesser de fumer, avoir une saine alimentation sont des moyens relativement simples pour améliorer nos conditions de santé. De petits gestes qui, en plus d'améliorer notre qualité de vie, contribuent à diminuer les coûts de notre régime d'assurance collective!